

## Autorisation de droit à l'image pour personne mineure

Nous soussignés

et

demeurant

Autorisons le club « Les Cyclos Mitryens » à photographier, filmer et à utiliser l'image de notre enfant mineur :

demeurant

lors des différentes sorties ou évènements avec le club.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **nous autorisons le club « Les Cyclos Mitryens » à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par le club « Les Cyclos Mitryens » sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour (physique et ou numérique), sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Nous garantissons que la personne photographiée n'est pas liée par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*Signatures précédées des noms et prénoms des représentants légaux de l'enfant*